



Province de Québec
MRC de Bécancour
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT #28-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ #RM-2019
AFIN D'EXCLURE LE TERRITOIRE IDENTIFIÉ « AFFECTATION INDUSTRIELLE LOURDE »
DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 123 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ**

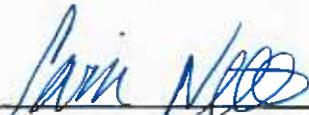
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée

Que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Françoise tenue le 5 avril 2022, AVIS DE MOTION a été donné concernant le règlement #28-2022 modifiant le règlement général harmonisé #RM-2019 afin d'exclure le territoire identifié « affectation industrielle lourde » de l'application de l'article 123 du règlement général harmonisé.

Le projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

Le règlement sera adopté lors de la séance du 3 mai 2022 à 20h.

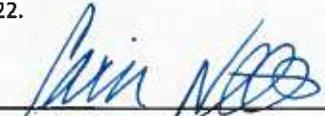
Donné à Sainte-Françoise, ce 6 avril 2022.


Carine Neault, greffière-trésorière

**Certification de publication
(articles 335 et 346 du Code municipal)**

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 6 avril 2022.


Carine Neault, greffière-trésorière